


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept, le 20 février à 18h, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 13 février 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Liginiac.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :  
Mme Véronique Bénazet qui a donné pouvoir à Mme Fabienne Garnerin,  
M. Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Mme Martine Leclerc,  
M. Éric Bossaert qui a donné pouvoir à Mme Françoise Béziat,  
Mme Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Mme Marilou Padilla Ratelade,  
Mme Nathalie Delcouderc-Juillard qui a donné pouvoir à Mme Danielle Coulaud,  
Mme Sandra Délibit qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère,  
M. Pierre Fournet qui a donné pouvoir à M. Alain Fonfrède,  
Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade,  
M. Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude Sangoï,  
M. Michel Guitard qui a donné pouvoir à M. Gérard Arnaud,  
Mme Christiane Monteil qui a donné pouvoir à M. Jean-François Michon,  
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mme Martine Pannetier,  
M. Marc Ranvier qui a donné pouvoir à M. Philippe Pelat,  
M. Michel Saugeras qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Saugeras,  
M. Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à Valérie Sérrurier,  
M. Jérôme Valade qui a donné pouvoir à M. Jean Valade,

M. Daniel Caraminot, excusé (non représenté),  
M. Jean-Pierre Bodeveix, excusé (non représenté),  
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté),  
Mme Catherine Durand, excusée (non représentée),  
Mme Nathalie Le Gall, excusée (non représentée),  
Mme Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),  
Mme Sylvie Prabonneau, excusée (non représentée),  
M. Gérard Vinsot, excusé (non représenté),  
Mme Jeanine Vivier, excusée (non représentée),  
M. Pierre Chevalier, excusé (non représenté),  
M. Jean Valade, excusé (non représenté).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture  
À Ussel, le   
Le président,



Mme Martine Jamin est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 76 // pouvoir(s) = 15 // votants = 91

# Tickets restaurant pour les agents de l'ex SIVOM de la Courtine

## Annule et remplace décision n°2017-03-ajout2

Le président informe l'Assemblée que les agents du SIVOM de la Courtine transférés à Haute-Corrèze Communauté au 1er janvier 2017 bénéficient de tickets restaurant.

Ces agents perçoivent 10 tickets restaurant par mois d'une valeur faciale de 8,95€, pris en charge par la collectivité à hauteur de 60% et par les agents à hauteur de 40% (déduits directement sur leur salaire mensuel).

Lors des travaux de préfiguration, les élus avaient acté le principe de la continuité. Aussi, il est proposé d'approuver la reconduction des titres restaurant pour l'année 2017, pour ces agents. Dans le cadre de la réflexion sur la politique des ressources humaines, menée en collaboration avec le comité technique et les représentants du personnel, une décision sera prise à la fin de l'année concernant le renouvellement de ce dispositif en 2018.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité,

- reconduit les titres restaurant pour les agents du SIVOM de la Courtine transférés à Haute-Corrèze Communauté pour l'année 2017 ;
- fixe le montant maximal sans charge patronale à 8,95€ dans les mêmes conditions d'attribution que l'année précédente, soit 10 tickets par mois et par agent ;
- reconduit la participation de la collectivité à hauteur de 60% et celle des salariés à 40% ;
- autorise le président à signer la convention de prestation de services avec le prestataire retenu ainsi que tous les documents afférents à cette décision ;
- inscrit les crédits nécessaires au budget.

Pour extrait conforme,  
À Ussel, le 21 février 2017  
Le président,  
Pierre Chevalier

